

# Infomairie



Retrouvez vos infos :  
errouville.mairie54.

## Sécurité, accessibilité, civilité...



L'article L. 2213-2 du CGCT dispose en effet que le maire peut, par arrêté motivé, eu égard aux nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules ou de certaines catégories d'entre eux. Le stationnement doit être matérialisé. Le code de la route n'interdit pas la prise d'un arrêté permettant le stationnement à cheval sur la chaussée et sur le trottoir.

Cependant, la largeur de la voie doit permettre de rouler à côté des véhicules stationnés sans empiéter ou chevaucher une éventuelle ligne blanche continue.



Veuillez respecter le traçage  
Le stationnement à cheval doit respecter le passage aux piétons.

Les communes de <1000 habitants, n'ont pas l'obligation de modifier le trottoir pour obtenir 1,40 m de passage.

Pourtant, nous avons proposé un dossier de rétrécissement de voirie au village refusé.

La loi de 2015 sur l'accessibilité en domaine de voiries prend le pas sur le code de la route pour le stationnement à cheval trottoir / route.



Nous sommes donc dans l'obligation d'opter pour cette solution de stationnement.

Veuillez la respecter et laisser au maximum le passage aux piétons. L'amende de stationnement gênant est de 135€.



Le stationnement dangereux, l'amende est de 135€ + la perte de 3 points sur le permis. Elle peut être majorée à 375€.

Reste : les personnes ne voulant pas enlever leur véhicule pour permettre le traçage des places de parking....



### STATIONNEMENT GENANT OU INTERDIT

Votre véhicule est mal garé ou garé en infraction :

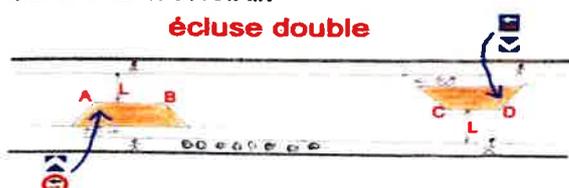
- il gêne un accès réservé
- il est en stationnement interdit
- il gêne le passage
- il occupe deux places
- \_\_\_\_\_

Pour cette raison, il est enregistré pour une demande d'enlèvement à vos frais.

La date de traçage leur sera communiquée par courrier... le jour venu...ce sera la fourrière de Piennes.

## ►Ecluse ... A 30 km/heure...

A peine installée, les véhicules arrivant à grande vitesse ne peuvent éviter soit de racler le 1<sup>er</sup> poteau de l'écluse, soit de mordre le trottoir....



Encore un nouveau problème à résoudre. Nous installons des potelets haute visibilité.

Pour garantir la sécurité des piétons.



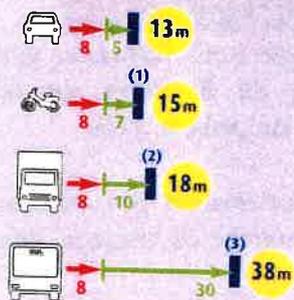
Pendant que l'entreprise faisait les trous, un motard pressé chevauchant un modèle de cross s'est permis de passer sur le trottoir à grande vitesse. Deux poteaux seront implantés au milieu du trottoir, en espérant que celui qui bravera le risque.... ?

► Les distances d'arrêt selon les types de véhicules :

deux-roues motorisés, automobiles, poids-lourds, cars et bus

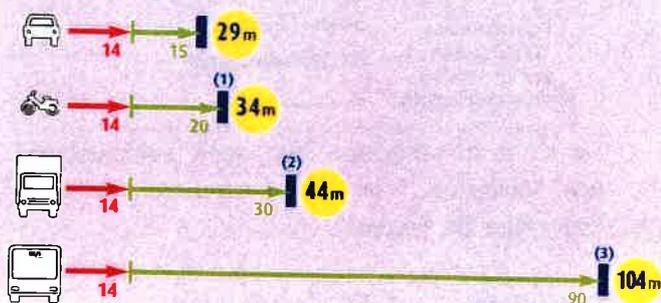
• Les distances d'arrêt à 30 km/h  
( réaction + freinage sur chaussée sèche)

• Les distances d'arrêt à 30 km/h  
( réaction + freinage sur chaussée sèche)



• Les distances d'arrêt à 50 km/h  
( réaction + freinage sur chaussée sèche)

• Les distances d'arrêt à 50 km/h  
( réaction + freinage sur chaussée sèche)



► enedis coupure d'électricité

16, rue Claude le Lorrain - 3,7 rue Maillot  
5 au 19, 2, 6 au 14, 22, 3B rue Claude le Lorrain, 3 au 9, 8 rue Goncourt...

**VENDREDI 7 juin de 8h30 à 10h00.**

6 rue Maillot, 12 au 14 route de Crusnes,  
1, 5, 9 au 11, 15 au 19, 2 au 4, 8 au 12, 18 au 20, 13B Maurice Barrès, 1 rue Claude Le Lorrain, 1, rue Goncourt

**VENDREDI 7 Juin de 10h00 à 11h45.**

► enedis - GRDF...

Relève des compteurs du 01/07 au 03/07/2019.



En cas d'absence, vous pouvez communiquer vos index par :

Internet : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) pour l'électricité  
[www.grdf.fr/releve](http://www.grdf.fr/releve) pour le gaz.

Téléphone : (prix d'un appel local)

Pour l'électricité au 09 70 82 53 83

Pour le gaz au 09 69 39 97 45

Carte auto-Relève

► Comme chaque année, un rappel est nécessaire aux propriétaires de chiens...

ERROUVILLE

À QUI TIRE-T-ON LES OREILLES?!

DÉJECTION CANINE



Une ville propre, c'est l'affaire de tous

« Tel chien, tel maître. Vraiment ?

On a beau le dire, mais : « La .... ne tombe pas du ciel ! » .Veuillez respecter le trottoir.

► La carrière démarre pour 30 ans



Les élections sont derrière-nous. La Sté de M. Bouygues vient de déposer son permis d'exploiter. C'est 100 camions/jour sur la RD16 qui vont s'ajouter à la circulation existante... et une fermeture de route pour « tirs d'explosifs » de 12h15 à 13h45. Vu, le nombre de personnes qui se sont manifestées pour soutenir les communes... Ne vous plaignez pas !!!